



SEANCE
11 Juillet 2022

OBJET :
Modification du
tableau des effectifs

RAPPORTEUR :
JL Barcelli

N°
2022-07-14

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

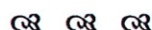
Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Sabah BOULMAIZ – Audrey TRALONGO – Aurélie NOUGIER – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ - Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Corinne CRISTOFARO représentée par Josette PULITI
Rose-Marie GEOFFRAI représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Patrick MOUTTE représenté par Denis DUCHENE
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représenté par Jean-Luc BARCELLI
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD
Sabah BOULMAIZ représentée par Jean-Paul DELCASSO

Absent : 1
Line PIGHINI

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la dernière modification du tableau des effectifs de la Commune

d'Entraigues sur la Sorgue approuvée par délibération n°2022-07 en date du 28 avril 2022,

Vu l'arrêté du Maire RH n°21-238 du 14 avril 2021 portant approbation des lignes directrices de gestion de la commune,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 26 avril 2022,

Vu le budget de la commune notamment le chapitre 012,

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs de la commune d'Entraigues sur la Sorgue notamment suite aux avancements de grade de l'année 2022 (au 1^{er} juillet 2022), aux départs en retraite et aux diverses mobilités :

Les grades suivants sont supprimés :

- 1 adjoint administratif principal de seconde classe
- 1 animateur territorial
- 1 chef de service de police municipale (au 31 juillet 2022)
- 3 adjoints techniques principaux de seconde classe
- 1 technicien territorial
- 1 agent social à temps non complet (il s'agit en réalité d'une transformation vers un temps complet)

Les grades suivants sont créés :

- 1 adjoint administratif principal de première classe
- 1 rédacteur principal de seconde classe
- 1 chef de service de police municipale principal de seconde classe (au 1^{er} août 2022)
- 1 agent social à temps complet

**Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'Unanimité

- **VALIDE** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance

Josette PULIT

Le Maire,

Guy MOUREAU

Acte certifié exécutoire le : 13/07/2022
Après dépôt en Préfecture le : 13/07/2022
Après publication ou notification le : 13/07/2022
P/O

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220713-13-07-22delib14-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022